



Présentation

Elle est ouverte à tout salarié qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours. Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il est soumis à une formation de maintien et d'actualisation des compétences .

Prérequis

- Fournir une carte d'identité en cours de validité
- Etre agé de 18 ans minimum

Programme

- Règlementation du S.S.T
- Alerte aux populations
- Protection
- Alerte aux secours
- Plaies
- Malaises
- Traumatismes
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Obstructions des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

Méthodes pédagogiques

La formation SST repose sur 3 piliers:

- L'évaluation des connaissances des stagiaires
- L'apprentissage théorique et technique des connaissances du programme SST
- La mise en application pratique via des cas concrets ciblés par thème

Critères d'évaluation

A l'issue de la journée de formation, le certificat de compétence est remis au stagiaire ayant participé à l'intégralité de la formation et réalisé avec succès les gestes de secours.

- Un examen oral concernant les connaissances juridique du SST devra être validé.



Durée
12 h



Diplôme
Formation certificative



Lieu
A2SA
VAL D'OISE

0617 506 735
contact95@a2sa.org



Objectifs
Protéger, Alerter, secourir



Participants
6 à 10 stagiaires



Recyclage
Tous les 2 ans